



Conseil économique et social

Distr. générale
15 mai 2018

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique
Cinquante et unième session

Addis-Abeba, 14 et 15 mai 2018

Point 7 de l'ordre du jour*

Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle

Déclaration ministérielle**

Nous, ministres africains des finances, de la planification et du développement économique,

Réunis à Addis-Abeba les 14 et 15 mai 2018 à l'occasion de la cinquante et unième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique,

Honorés par l'allocution par vidéo du Champion de la Zone de libre-échange continentale africaine, le Président de la République du Niger, M. Mahamadou Issoufou, qui a appelé tous les pays africains à accélérer la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine,

Honorés par la présence du Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, M. Abiy Ahmed, du Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, M. Thomas Kwesi Quartey, ainsi que d'autres hauts dignitaires et invités spéciaux,

Inspirés par les allocutions d'ouverture du Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, M. Thomas Kwesi Quartey, du Ministre de l'économie, des finances et du plan de la République du Sénégal, M. Amadou Bâ, de la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique, M^{me} Vera Songwe, et du Gouverneur de la Banque centrale d'Irlande, M. Phillip Lane,

Ayant débattu du thème intitulé « La Zone de libre-échange continentale africaine : Créer une marge d'action budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique » et conscients que, suite à la signature de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange panafricaine par 44 États membres de l'Union africaine, le continent a jeté les bases d'une nouvelle phase de l'intégration africaine,

Déclarons ce qui suit :

1. Nous notons que l'Afrique a enregistré une croissance de son produit intérieur brut (PIB) de 3,1 % en 2017 contre 1,6 % en 2016, soit le deuxième taux de croissance le plus rapide de toutes les régions du monde après l'Asie du Sud-Est. Cette performance économique a été essentiellement le fruit de l'amélioration continue de la gestion macroéconomique, de l'accroissement des investissements publics et privés, de la croissance de la consommation

* E/ECA/CM/51/1/Rev.1.

** Le projet de déclaration ministérielle a été publié sous la cote E/ECA/CM/51/3.

privée et d'une reprise du commerce. On table sur la poursuite de la reprise de la croissance en Afrique, avec un taux de 3,6 % en 2018 et de 3,8 % en 2019. Toutefois, la croissance de l'Afrique pourrait être ralentie par les facteurs de risque que sont, notamment, la lenteur de la reprise dans les économies avancées et les économies émergentes, le resserrement des marchés financiers dans les pays développés, les chocs météorologiques et les problèmes de sécurité dans certains pays ;

2. Nous reconnaissons que l'Afrique a fait des progrès importants en matière de développement économique et social, les niveaux de pauvreté ayant baissé dans les différentes sous-régions, quoique lentement. Malgré ces améliorations, un certain nombre de défis demeurent. La pauvreté et le chômage, en particulier chez les jeunes, persistent, de même que se creusent les inégalités de revenus et les inégalités entre les sexes ;

3. Nous convenons que la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, ainsi que la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme sont essentielles aux efforts de l'Afrique pour parvenir à un développement inclusif et durable. Par conséquent, nous engageons les États membres à poursuivre leurs efforts concertés pour veiller au maintien de la paix et de la sécurité en Afrique et partout dans le monde.

4. Nous reconnaissons que les pays africains ont réalisé des progrès dans les diverses dimensions de l'intégration régionale, comme le commerce, l'infrastructure régionale, l'intégration productive et financière, y compris les systèmes de paiement régionaux, ainsi que la libre circulation des personnes et le droit d'établissement. Cependant, il existe encore de nombreux obstacles à surmonter à cet égard ;

5. Nous réaffirmons notre attachement à l'intégration régionale, qui est l'un des principaux moteurs du développement économique inclusif en Afrique, et nous nous félicitons, à cet égard, de la nouvelle étape marquée par la signature de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine à Kigali, le 21 mars 2018, par 44 États membres de l'Union africaine ;

6. Nous nous félicitons également du lancement en janvier 2018 du marché unique du transport aérien africain, qui offre la possibilité d'améliorer l'efficacité du transport aérien continental et de contribuer à accroître la part de l'Afrique dans le secteur de l'aéronautique et du tourisme, et nous encourageons tous les États membres à adhérer à cette initiative ;

7. Nous reconnaissons le potentiel qu'offre la Zone de libre-échange continentale africaine pour promouvoir une industrialisation, une diversification économique et un développement qui soient de nature à favoriser la création d'emplois décents et la prospérité pour tous les Africains, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et au Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, nous notons combien il importe de ratifier et d'appliquer rapidement les instruments juridiques de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

8. Nous reconnaissons l'importance des stratégies et plans nationaux pour tirer le meilleur parti possible de la Zone de libre-échange continentale africaine. Ces stratégies et plans nationaux devraient compléter les politiques commerciales plus larges de chaque État partie et recenser les principaux débouchés commerciaux, les contraintes du moment et les mesures nécessaires pour tirer pleinement parti du marché africain, notamment l'autonomisation des femmes et des jeunes ;

9. Nous prenons note de la nécessité de mettre en œuvre des politiques et de consentir des investissements afin de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine, comme indiqué dans le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain. Il s'agira notamment de mesures de facilitation du commerce, y compris la simplification des régimes commerciaux pour les commerçants informels

transfrontaliers, de la modernisation des infrastructures et de l'amélioration du climat des affaires pour attirer le secteur privé, ce qui aidera les entreprises africaines à tirer parti des possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine ;

10. Nous sommes conscients que les goulets d'étranglement dans les infrastructures demeurent un sérieux obstacle à l'intégration du continent et nous nous engageons à poursuivre nos efforts en vue de moderniser et de développer nos infrastructures, en particulier les chemins de fer, qui restent le plus efficace et le plus respectueux de l'environnement de tous les modes de transport des personnes et des marchandises. À cet égard, nous notons l'importance d'instruments internationaux portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire ;

11. Nous notons que l'impact à court terme de la Zone de libre-échange continentale africaine sur les recettes douanières sera vraisemblablement minime, et qu'il sera compensé à moyen et à long terme par les effets positifs de recettes provenant d'autres sources fiscales, qui résulteront de la croissance et de la diversification économique induites par la Zone ;

12. À cet égard, nous reconnaissons qu'il importe d'accroître la marge d'action et la viabilité budgétaires de nos pays, et de maintenir les niveaux d'investissement dans le secteur social, en particulier la santé et l'éducation. En particulier, nous redoublerons d'efforts pour accroître les recettes fiscales, en augmentant notre pression fiscale pour parvenir à un niveau minimum de 20 % au cours des trois prochaines années dans chacune de nos économies. Ces efforts porteront également sur la recherche de nouvelles sources de recettes fiscales, y compris les taxes sur les transactions financières, les redevances, les impôts sur le revenu, les impôts fonciers et les baux, ainsi que sur la promotion de la croissance du secteur privé et l'intégration au secteur formel des entreprises du secteur informel ;

13. Nous reconnaissons aussi qu'il importe d'accroître l'efficacité de l'administration fiscale dans nos pays, grâce à la modernisation des régimes fiscaux, à l'amélioration de la gouvernance économique et des entreprises dans le secteur minier et à la mobilisation de recettes supplémentaires tirées des rentes des ressources naturelles ;

14. Nous prenons note des importantes pertes de recettes fiscales résultant de l'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices par les entreprises multinationales, et sommes conscients de la nécessité de prendre des mesures pour y remédier. Nous encourageons les négociateurs du chapitre sur les investissements dans le cadre de la deuxième phase de la Zone de libre-échange continentale africaine à aborder les lacunes qui incitent au « chalandage fiscal » et qui permettent aux sociétés multinationales de réduire leurs charges fiscales en utilisant les accords internationaux d'investissement intra-africains en vigueur ;

15. Nous soulignons également la nécessité de prendre des mesures pour lutter contre la concurrence préjudiciable entre les pays africains, notamment dans le cadre de la deuxième phase des négociations de la Zone de libre-échange continentale africaine sur la politique de concurrence ;

16. Nous prenons note de la nécessité d'améliorer la qualité et l'efficacité des dépenses publiques. À cet égard, nous encourageons les pays africains à appliquer des modèles intégrés de mobilisation de ressources, de budgétisation et de planification du développement, à décentraliser la gestion des finances publiques, à redoubler d'efforts pour lutter contre la corruption et à simplifier les régimes de subventions et de passation des marchés publics et les procédures d'approbation des investissements ;

17. Nous notons que le financement privé constitue une grande source potentielle de capitaux pour financer des projets publics. Nous sommes donc conscients de la nécessité de développer et d'approfondir les marchés des capitaux nationaux et de mobiliser des capitaux privés pour des projets de

développement, en veillant à ce que ces projets prévoient un partage équilibré des risques et le respect des principes de responsabilité dans le cadre d'une stratégie de développement globale et cohérente ;

18. Nous reconnaissons la nécessité de recourir aux emprunts publics en tant que source de financement du développement, tout en veillant à ce que l'endettement reste dans des limites soutenables. Nous reconnaissons également que les décisions de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine peuvent nous aider à accéder à des ressources financières internationales supplémentaires ;

19. Nous saluons les efforts continus de la Commission économique pour l'Afrique et d'autres organismes des Nations Unies, travaillant en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et les communautés économiques régionales, pour faire de l'intégration africaine une réalité. Ces efforts seront facilités par le cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

20. Nous soulignons également les avantages qu'apportent les migrations pour le développement économique et humain en Afrique. Nous mettons donc en exergue l'importance de la coopération nationale, régionale et internationale pour assurer une migration sûre, ordonnée et régulière, dans le respect des droits de l'homme et de la dignité des migrants, indépendamment de leur origine ou de leur statut ;

21. Nous demandons à la Commission économique pour l'Afrique de travailler en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres institutions régionales, continentales et internationales, comme les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, pour apporter un appui technique propre à faciliter le processus de ratification de l'accord et la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

22. Nous demandons également à la Commission économique pour l'Afrique d'aider les États membres à accroître leur marge d'action budgétaire et à mobiliser des ressources intérieures supplémentaires en renforçant l'administration fiscale, en améliorant l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques, en développant et en renforçant les marchés des capitaux, en recourant au financement par le secteur privé et en améliorant la viabilité de la dette ;

23. Nous sommes conscients du rôle important, voire prééminent du développement des capacités humaines et institutionnelles dans la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063, des objectifs de développement durable et de la Zone de libre-échange continentale africaine. Nous apprécions le travail louable qu'accomplit à cet égard l'Institut africain de développement économique et de planification. Nous appelons l'Organisation des Nations Unies à poursuivre et à accroître son soutien à l'Institut africain de développement économique et de planification à l'appui de la transformation structurelle de l'Afrique ;

24. Nous nous félicitons de l'offre du Maroc d'accueillir la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

Motion de remerciement

25. Nous remercions le Gouvernement et le peuple éthiopiens pour l'hospitalité qu'ils ont toujours réservée à la Commission économique pour

l'Afrique, ainsi que pour tous les égards dont ils nous ont entourés, ce qui a assuré le succès de nos réunions.

26. Enfin, nous tenons à exprimer notre gratitude à la Commission économique pour l'Afrique pour avoir organisé avec succès la cinquante et unième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.
